

C'est la fin des **SACS** de plastique

AIDE-MÉMOIRE

Dans tous les commerces de détail
et les établissements de restauration rapide

✘ SACS INTERDITS

Tous les sacs de plastique à usage unique, peu importe leur épaisseur, incluant les sacs biodégradables, compostables et oxodégradables

✔ SACS AUTORISÉS

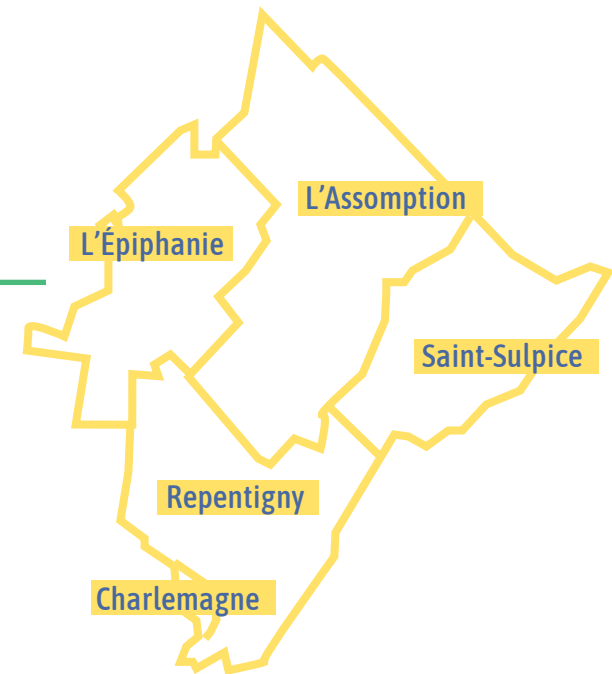
- Sacs réutilisables
- Sacs en papier
- Sacs d'emballage en plastique utilisés à des fins d'hygiène pour les denrées alimentaires en vrac
- Emballages industriels de conservation ou de protection
- Housses de plastique pour vêtements (nettoyage à sec)
- Sacs publicitaires en plastique distribués en porte-à-porte

LA SOLUTION

Toujours prévoir
un sac réutilisable!



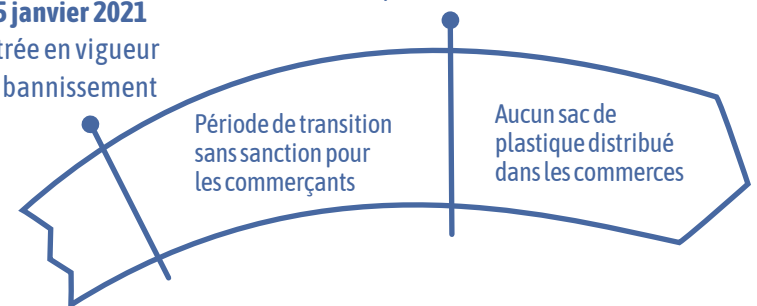
TERRITOIRE
CONCERNÉ



DATES À RETENIR

25 janvier 2021
Entrée en vigueur
du bannissement

14 juin 2021
Fin de la période de transition



mrc
de L'Assomption

Plus d'information au
mrclassomption.qc.ca/bannissement